



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 15 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 030-213001274-20250415-LISTE15042025-AU

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 15 avril 2025
18h
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation du procès-verbal et des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 16 janvier 2025
Approuvé à l'unanimité
2. **1^{ère} Délibération** : Vote du Compte Financier Unique 2024
Votée à la majorité
3. **2^{ème} Délibération** : Affectation du résultat 2024
Votée à l'unanimité
4. **3^{ème} Délibération** : Vote des trois taxes
Votée à l'unanimité
5. **4^{ème} Délibération** : Vote du Budget Primitif 2025
Votée à l'unanimité
6. **5^{ème} Délibération** : Commission électorale de contrôle : désignation membre élu.
Votée à la majorité
7. **6^{ème} Délibération** : Acquisition de l'ancien cimetière
Votée à la majorité
8. **7^{ème} Délibération** : Emplacement Réservé N° 15
Votée à l'unanimité
9. **8^{ème} Délibération** : SMEG poste Vincent : enfouissement réseau ENEDIS
Votée à l'unanimité
10. **9^{ème} Délibération** : SMEG poste Vincent : enfouissement réseau TELECOM
Votée à l'unanimité
11. **10^{ème} Délibération** : SMEG poste Vincent : enfouissement réseau Éclairage Public
Votée à l'unanimité



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 15 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 030-213001274-20250415-LISTE15042025-AU

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 15 avril 2025
18h
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- 12. 11^{ème} Délibération :** Tableau des effectifs : suppression poste adjoint technique à temps non complet
Votée à l'unanimité

- 13. 12^{ème} Délibération :** Tableau des effectifs : création poste adjoint technique à temps complet
Votée à l'unanimité

Le Maire,
Maria SEUBE



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

BUDGET PRIMITIF

2025

NOTE SYNTHÉTIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation faite à la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après :

« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport dressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État. Un décret en conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article. »



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

La commune de GAUJAC comporte un budget :

- **Budget général qui retrace de nombreuses activités communales (école, activités périscolaires, équipement sportifs et culturels, entretien des voiries et espaces publics, administration...) financées essentiellement par les impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires).**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le 15 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux administrés ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité :

- **la première concerne la gestion des affaires courantes ;**
- **la deuxième a vocation à mettre en œuvre les projets et à préparer l'avenir.**



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

b) Les principales recettes et dépenses de la section

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations

Prestations services (cantine scolaire API)	40 000 €
Électricité (EDF bâtiments communaux, éclairage public)	42 000 €
Maintenance contrats de vérification, logiciels...)	30 000 €
Prime d'assurance	18 000 €
Frais de télécommunication	10 000 €
CHARGES À CARACTÈRES GÉNÉRAL *	370 000 €
CHARGES DE PERSONNEL	507 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (élus, participations divers syndicats, SDIS, subventions aux associations)	100 000 €
CHARGES FINANCIÈRES (intérêts des emprunts)	2 727 €
Titres annulés	2 000 €
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	239 149 €
OPÉRATIONS TRANSFERT ENTRE SECTION (dotations aux amortissements)	2 768 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 223 644 €

*Nb : seuls les postes principaux sont indiqués ci-dessus



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux de recettes pour une commune :

- *La fiscalité* : les taux d'impôts locaux pour 2024 :
Taxe d'habitation résidence secondaire : 12.28 %
Taxe sur le foncier bâti : 45.46 %
Taxe sur le foncier non bâti : 80.53 %
- *Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population*
- *Les dotations et participations*

ATTÉNUATIONS DE CHARGES (remboursement salaires lors d'arrêts maladie)	12 149 €
PRODUITS DES SERVICES ET DOMAINES	120 000 €
IMPÔTS ET TAXES	699 000.41 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	190 341 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	200 153.59 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 223 644 €

Nb : seuls les postes principaux sont indiqués ci-dessus

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Les dépenses :

Le volume total des dépenses d'investissement est de 482 609.28 €

EMPRUNT (capital)	30 073.68 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (PLU)	6 000 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	446 535.60 €
Voirie	63 900 €
Enfouissement réseaux	118 646 €
Bâtiments (écoles, salle des fêtes)	23 989.60 €
Chemin de Connoux	180 000 €
TOTAL	482 609.28

Nb : seuls les postes principaux sont indiqués ci-dessus

Les projets d'équipements et de travaux représentent 482 609.28 €



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

Les recettes :

Le volume total des recettes d'investissement est de 482 609.28 €

SUBVENTIONS	
Restes à réaliser 2024 État (aire de jeux)	11 994.33 €
Fonds de concours	22 100 €
FCTVA	26 954 €
TAXE D'AMÉNAGEMENT	28 000 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	239 149 €
EXCÉDENT 2024	154 411.95 €
TOTAL	482 609.28

Nb : seuls les postes principaux sont indiqués ci-dessus

Concernant la ligne « excédent de fonctionnement capitalisé » :

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement étant conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte-tenu des restes à réaliser, il sera décidé lors du vote du budget d'affecter 239 149 € de l'excédent de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement, par une inscription en recettes à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

III. Conclusion

Les chiffres clés du budget :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	En cours dette au 31/12/2024
1 223 644 €	482 609.28 €	1 706 253.28	210 897.65 €

La situation financière de la commune :

Depuis 2008, le Conseil Municipal de Gaujac a eu pour objectif de maîtriser les dépenses publiques et de maintenir les taux d'imposition.

La commune de GAUJAC dispose d'une situation financière saine qui se caractérise par 3 éléments clés :

- Une capacité d'autofinancement qui permet le financement d'investissements
- Un faible endettement
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Nous espérons, à travers cette note de présentation synthétique être parvenus à vous faire mesurer les enjeux auxquels la commune est confrontée et les ambitions que l'équipe municipale poursuit au quotidien pour les gaujacoises et les gaujacois.

Fait à GAUJAC, le 31 mars 2025

SEUBE Maria
Le Maire,





Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

COMPTE FINANCIER UNIQUE

2024

NOTE SYNTHÉTIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La collectivité participe à l'expérimentation du compte financier ou « CFU ». Ce nouveau document remplace le compte administratif et le compte de gestion.

À présent, avec le CFU :

- Madame le Maire de la commune de Gaujac et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « compte financier unique » ;
- Le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire ;
- La confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui facilite le travail des services ;
- Grâce au CFU, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu ;
- Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2024.

Il comporte deux sections, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes et récurrentes de la collectivité, et la section d'investissement qui a vocation par la programmation de dépenses structurantes et présentant un caractère plus exceptionnel, à être tournée vers l'avenir.



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article.

Le compte financier unique doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, Madame le Maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte financier unique sera présenté le 15 avril 2025.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le CFU du budget principal de la commune rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Le CFU présente les résultats comptables de l'exercice.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, salle communale...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

Les recettes de fonctionnement ont représenté **1 328 730.51 €** en 2024.

Recettes de fonctionnement		
Libellé	Définition	CFU 2024
Produits de services	Cantine, garderie, salle communale	94 374.84 €
Atténuations de charge	Remboursement salaires à la suite d'arrêt maladie	12 847.13 €
Impôts et taxes	Produits des impôts locaux, attribution de compensation	750 588.07€
Dotations et participations	DGF	208 458.02 €
Produits spécifiques		862.96 €
Excédent 2023 reporté		261 599.49 €
TOTAL GÉNÉRAL		1 328 730.51 €



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures diverses, les charges de personnel, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté **889 427.92 €** en 2024.

Dépenses de fonctionnement		
Libellé	Définition	CFU 2024
Charges à caractère général	Dépenses nécessaires au fonctionnement	281 865.62 €
Charges de personnel	Dépenses de personnel	482 898.07 €
Autres charges de gestion	Indemnités des élus, subventions, service incendie	121 207.43 €
Charges financières	Intérêts des emprunts	3 356.80
Dépenses d'ordre	Dotation aux amortissements	100.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		889 427.92 €

L'année 2024 a généré un excédent de fonctionnement de **439 302.59 €**.



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, remboursement du capital d'emprunt.

Les dépenses d'investissement ont représenté **499 356.92 €**.

Dépenses d'investissement		
Libellé	Définition	CFU 2024
Emprunt	Remboursement du capital d'emprunt	29 443.22 €
Dépenses d'équipement	Dépenses permettant d'accroître le patrimoine de la collectivité	469 913.70 €
TOTAL GÉNÉRAL		499 356.92 €



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

- **en recettes** : les recettes d'équipement (subventions d'investissement, amendes de police, taxe d'aménagement...) et les recettes financières (fonds de compensation de la TVA, fonds propres, produit de cession des biens communaux...).

Les recettes d'investissement ont représenté **315 227.12 €**

Recettes d'investissement		
Libellé	Définition	CFU 2024
Fonds et réserves	FCTVA, taxe d'aménagement	88 419.91 €
Subventions d'équipement	Subventions reçues	65 659.35 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	Transfert d'une part de l'excédent de fonctionnement	161 047.86 €
Recettes d'ordre	Amortissement	100.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		315 227.12 €

L'année 2024 a généré un déficit d'investissement de – 184 129.80 € cumulé à l'excédent reporté de 2023 de 338 541.75 €, soit un résultat excédentaire de **154 411.95 €** au **31/12/2024** auquel se rajoute l'excédent des restes à réaliser 2024 soit **9 020.97 €** ce qui porte l'excédent d'investissement 2024 à **163 432.92 €**.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 sont :

- chemin de Cabourlet 1^{ère} tranche : 235 651 €
- aire de jeux : 96 930 €
- signalisation : 14 475 €
- Bornes incendie : 10 440 €

Les subventions reçues :

- Aire de jeux : 65 659.35 €



Mairie de GAUJAC
17, Place de la Liberté
30330 GAUJAC

L'encours de la dette est 210 897.65 € au 31/12/2024 contre 240 340.77 € au 31/12/2023.

Les états financiers, alimentés par le comptable, permettent de donner une vision du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la clôture de l'exercice.

Ils sont constitués :

- Du bilan : il récapitule l'ensemble des éléments d'actif et de passif de l'entité
- Du compte de résultat : il récapitule l'ensemble des produits et des charges de l'exercice de manière à faire apparaître le résultat comptable de l'exercice.

Fait à GAUJAC, le 3 avril 2025

SEUBE Maria
Le Maire,

